

Le Maire-Président,
Nicolas RICHARD

Le secrétaire de séance
Rébiha TALBI

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 04 FEVRIER 2025

Le mardi 04 février 2025 à 18h00, le Conseil d'administration du C.C.A.S. d'Eybens dûment convoqué en session ordinaire s'est réuni en Mairie d'Eybens, salle du Conseil sous la présidence de Julie MONTAGNIER Vice-Présidente du CCAS.

Date de la convocation : 28 janvier 2025

Présents : Mesdames, Messieurs

J. MONTAGNIER - A. LEVY - A. C. JOTHY - H. BESSON-VERDONCK - M.F. BAKLOUTI
D. ATTARD – C. FONTE - N. MARONI - M. MERABET - D. SCHEIBLIN - M. DERRAS

Excusés ont donné pouvoir :

Absent(es)/ excusé(e)s : N. RICHARD – X. OSMOND - C. NOERIE
D. GUIHO - H. GUILLON - S. FAYE

Secrétaire de séance : R. TALBI

Elus en exercice : 17

Elu(s) présent(s) : 11

Ont donné pouvoir : 0

Absent(s) : 6

- **Approbation du compte-rendu du CA du 17 décembre 2024**

La Vice-présidente du CCAS soumet le compte rendu à l'approbation des membres présents. Le compte rendu du Conseil d'administration du 17 décembre 2024 n'appelant aucune remarque est approuvé à l'unanimité.

- **Récapitulatif des délibérations**

DELIBÉRATIONS	Votants	Pour	Contre	Abstention
Le rapport d'orientation budgétaire 2025	Le CA prend acte			
Délégation de pouvoirs consenties au Président ou Vice-Présidente par le conseil d'administration	11	11		

- **Présentation de Rébiha TALBI – Directrice du CCAS**

Arrive d'Echirolles, fonction de Directrice sur des missions transversales.

Directrice de la vie des quartiers, égalité et citoyenneté (11 ans)

A pris ses fonctions le 06 janvier 2025 sur le poste de Directrice du pôle Social, Culturel et Educatif. Les missions du poste sont déclinées ainsi :

Contribuer à la définition du projet de la collectivité et à sa mise en œuvre :

- Conseiller la direction générale et les élus dans la rédaction du projet de mandat sur le domaine de compétence (diagnostic, proposition, identification des ressources enjeux et risques, veille juridique et prospective...)
- Traduire en objectifs opérationnels et en actions les orientations du projet
- Piloter et superviser différents projets ou dispositifs (Projet éducatif de territoire, Convention territoriale globale, Mutuelle communale, Plan local d'éducation artistique et culturelle, Maison de santé pluridisciplinaire, Guides Bien vieillir et Bien grandir à Eybens, refonte de l'épicerie sociale, Espace public numérique, Référent pour l'éditeur du logiciel de gestion [Ciril] et pour la CAF..., Création d'une cellule administrative unifiée à l'échelle du pôle)

Manager le pôle regroupant 6 services : Petite enfance, Education, Jeunesse, Culture, et ceux du CCAS (Solidarité et Centre social) :

- Manager les responsables de service et animer cette équipe d'encadrement
- Encadrer les personnels administratifs rattachés à la direction
- Définir les objectifs individuels et collectifs et les évaluer
- Veiller à la circulation de l'information
- Décliner le projet managérial en projet de pôle et de service en mobilisant les synergies
- Veiller à la transversalité au sein du pôle et à la mise en œuvre transversale des actions du pôle et au sein de la collectivité
- Porter et conduire le changement
- Veiller à l'application des règlements en matière de santé et sécurité au travail
- Construire des modes opératoires et procédures permettant d'exercer un contrôle et une pérennité des actions menées
- Accompagner des stagiaires ou des alternants
- Animer la Commission municipale « Education, sport, culture »

Assurer les fonctions de direction du CCAS :

- Animer le projet social avec les responsables de services et l'assistante de direction
- Assurer la vie institutionnelle du CCAS en lien avec le Président et la Vice-présidente
- Veiller à la maîtrise budgétaire et gérer les ressources en articulation étroite avec la direction générale des services et les services ressources de la collectivité
- Assurer la gestion administrative et garantir le respect du cadre réglementaire
- Contribuer aux instances du dialogue social de la collectivité

Piloter les ressources et mobilisées dans une logique d'efficacité et d'amélioration continue et de transversalité :

- Piloter l'élaboration d'outils/procédures de suivi des moyens mobilisés

- Optimiser les ressources mobilisées et identifier les marges de manœuvre,
- Elaborer et suivre l'exécution des budgets
- Contribuer à la gestion prévisionnelle des emplois et compétences

D'être garante des relations institutionnelles et avec les acteurs du territoire :

- Assurer la relation avec les partenaires institutionnels : CAF, SDJES, Conseil départemental, Métropole, Collège...
- Piloter le Réseau éducation d'Eybens
- Assurer le cadre du partenariat avec le Planning familial,
- Être le référent du Centre Loisir et Culture
- Contribuer à la dynamique de participation citoyenne et à la relation aux habitants
- Faciliter la communication des services municipaux avec les différents utilisateurs des espaces municipaux (direction d'école, associations, collectifs...)
- Participer aux réseaux d'acteurs " métier " à l'échelle métropolitaine ou départementale (UDCCAS)

S'impliquer en tant que membre du collectif de direction, composé du DGS et de 4 directions de pôle, dans le management général de la collectivité :

- Contribuer à la définition et à la conduite du projet managérial et à la mise en œuvre du projet de mandat
 - Porter et incarner avec les membres du Codir les valeurs de la collectivité
 - Mobiliser et s'assurer de la motivation des équipes et les fédérer autour des projets managériaux et de mandat dans une logique de transversalité
- Participer au dispositif de communication interne
Favoriser un climat social apaisé et respectueux

- **Présentation du Rapport d'orientation budgétaire 2025 & rapport d'activités 2024**

Tout d'abord, l'équipe de direction du CCAS souhaite souligner la qualité du travail accompli dans la rédaction du rapport d'orientation budgétaire. Ce travail collaboratif offre une large visibilité sur les orientations budgétaires pour l'année 2025 et permet une collaboration de qualité sur le bilan du rapport d'activités 2024, mettant en lumière toutes les actions et événements portés par le service solidarité et le centre social.

Pour rappel, le rapport d'orientation budgétaire comporte deux parties : les orientations budgétaires pour l'année 2025 et le rapport d'activités de l'année 2024.

À la demande des membres du conseil d'administration, lors de la présentation du ROB, une comparaison du BP 2024 et du BP 2025 a été effectuée. Vous retrouvez les données chiffrées ci-dessous :

	BP 2024	BP 2025
DEPENSES		
Chap 012 – Charges de personnels et frais assimilés	1 025 000	1 080 000
Chap 011 – Dépenses à caractère général	212 560	210 861
Chap 65 – Autres charges de gestion courante	36 500	32 400
Résultat investissement	285.33	285.33
RECETTES		
Chap 70 - Produits des services du domaine et vente diverses	300	9 500
Chap 74 – Dotations et participations	1 170 300	1 263 985
Chap 75 – Autres produits de gestion courante	26 726	17 080
Affectation des résultats 2023/2024	76 733	32 696
Résultat investissement	285.33	285.33

Le PowerPoint de présentation disponible ci-contre : [2025_02_PPT_CA_CCAS_ROB2025.pdf](#) présente le rapport d'orientation budgétaire 2025 et le bilan d'activité 2024 du CCAS, en mettant en avant le contexte socio-économique, les priorités, les ressources humaines et les finances.

- **Délibération N°1 : Le rapport d'orientation budgétaire 2025**

Les Centres Communaux d'Action Sociale sont régis par les articles L.123-4 à L.123-9 du Code de l'action sociale et des familles ainsi que par les articles R123.1 à R.123-26 du même code. A ce titre, ils constituent des établissements publics communaux ou intercommunaux et disposent d'une personnalité juridique propre.

C'est dans ce cadre, et en vertu de l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, modifié par la Loi n° 2015-991 – article 107, qu'un rapport sur les orientations budgétaires doit être présenté à l'organe délibérant dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif. Celui-ci sera voté au cours d'une séance ultérieure et distincte.

Le rapport donne lieu à un débat d'orientations budgétaires qui n'a pas de caractère décisionnel mais doit faire l'objet d'une délibération du Conseil d'administration. Il a pour but de permettre aux administrateurs de discuter des principes de base d'élaboration budgétaire et de prendre connaissance, de manière plus approfondie, des données financières qui ne sont pas appréhendées dans les documents budgétaires.

Vous retrouvez le rapport d'orientation budgétaire au titre de l'année 2025 ci-contre : [DEL20250204_1 ROB 2025 - Rapport activités 2024.pdf](#)

- **Délibération N°2 : Délégation de pouvoirs consenties au Président ou Vice-Présidente par le conseil d'administration**

L'article R123-21 du Code de l'action social et des familles, précise que le conseil d'administration peut donner délégation de pouvoirs à son Président ou vice-Présidente dans les matières suivantes :

- 1° Attribution des prestations dans des conditions définies par le conseil d'administration ;
- 2° Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 26 du code des marchés publics ;
- 3° Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 4° Conclusion de contrats d'assurance ;
- 5° Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du centre d'action sociale et des services qu'il gère ;
- 6° Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 7° Exercice au nom du centre d'action sociale des actions en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le conseil d'administration ;
- 8° Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L264-2.

Il convient de modifier cette délibération en ajoutant la possibilité de réaliser des virements de crédits entre différents chapitres comptables permettant de faciliter davantage le fonctionnement quotidien et la gestion du CCAS.

Délibération adoptée à l'unanimité

- **Informations diverses**

EVENEMENTS	DATE & LIEU
Soirée musicale à l'Illiade « Rire et Sourire »	Vendredi 07 février 2025 de 19h30 à 22h00 MDH Illiade
<p>Récrée des familles – Les quatre saisons</p>  <p>LES MAISONS DES HABITANTS PROPOSENT LA RÉCRÉ DES FAMILLES LES QUATRE SAISONS</p> <p>MDH ILLIADE MARDI 25 FÉVRIER - 16H-18H Fête à la plage de l'Illiade Cadeau en 100€ par famille. Inscription conseillée.</p> <p>MDH LES COULMES MARDI 4 MARS - 10H-11H30 Atelier fabrication de masques pour Mardi Gras. A partir de 4 ans. Sur inscription.</p> <p>JEUDI 6 MARS - 15H-16H30 Le grand jeu des saisons On se prête les familles, aidez les à choisir, à préparer l'hiver ! Sur inscription.</p> <p>ET AUSSI... SORTIE LUGE MERCREDI 26 FÉVRIER</p> <p>VACANCES D'HIVER DU 22 FÉVRIER AU 9 MARS</p> <p><small>MDH ILLIADE - 18, place Combaret - Eybens MDH LES COULMES - 10, place des Coulmes - Eybens Gratuit - Rem. et inscriptions : 04 78 68 76 87 - accueil@eybens.fr Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte référent.</small></p>	<p>MDH Illiade : Mardi 25 février 2025 de 16h00 à 18h00 Fête à la plage de l'Illiade</p> <p>MDH les Coulmes : Mardi 04 mars 2025 de 10h à 11h30 Atelier de fabrication de masques pour Mardi gras</p> <p>Jeudi 06 mars 2025 de 15h00 à 16h30 Le grand jeu des saisons</p> <p>Mercredi 26 février 2025 Sortie Luge au Col de Marcieu</p>
Ludothèque	Tous les lundis de 15h30 à 17h30 & mercredis de 14h30 à 17h30 MDH Illiade Les 2° mercredis de chaque mois de 9h30 à 11h30 MDH les Coulmes
Permanence Mutuelle communale EntreNous	<p>Maison des habitants Les Coulmes - mardi 9h-12h : 7 et 21 janvier / 4 et 18 février / 4 et 18 mars / 1, 15 et 29 avril / 6 et 20 mai / 3 et 17 juin / 1, 15 et 29 juillet</p> <p>Maison des habitants l'Illiade - jeudi 14h-17h : 16 et 30 janvier / 13 et 27 février / 13 et 27 mars / 10 et 24 avril / 15 mai / 12 et 26 juin / 10 et 24 juillet</p>
Permanence AGIRC ARRCO – Consultation de santé et prévoyance	<p>MDH les Coulmes Mercredi 12 mars 2025 de 09h00 à 17h00 Mercredi 09 avril 2025 de 09h00 à 17h00 Mercredi 14 mai 2025 de 09h00 à 17h00 Mercredi 11 juin 2025 de 09h00 à 17h00</p>

Congrès UNCCAS

Le congrès de l'UNCCAS se tiendra les 26, 27 et 28 mars 2025 à Savoieexpo, Chambéry, à l'occasion du 94e congrès national, ayant pour thème : « L'urgence sociale : tenir jusqu'à quand ? ».

Chaque année, le CCAS informe les membres du conseil d'administration de cet événement. Ceux qui le souhaitent peuvent soumettre une demande de participation au congrès. Cette année, en raison de contraintes budgétaires, il a été décidé de ne pas y participer.



La Vice-Présidente, Julie Montagnier, se renseigne pour y assister via l'UDCCAS en tant que représentante et invitée pour le CCAS d'Eybens.

Le programme présenté aux membres du conseil est également disponible sous : [Congrès UNCCAS Programme 2025.pdf](#)

Le prochain Conseil d'administration du C.C.A.S aura lieu le mardi 01 avril 2025

ATTENTION :

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité des membres en exercice assiste à la séance, soit 9 membres. Il s'agit de constater la présence physique des administrateurs : les pouvoirs ne sont pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un membre « empêché » d'assister à la séance du conseil d'administration peut donner à un administrateur de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. **Un administrateur ne peut être détenteur que d'un seul pouvoir. Celui-ci doit être pris en compte avant le début de la séance.**

L'absence sans motif légitime pendant **trois séances consécutives** au conseil d'administration peut conduire à considérer l'intéressé(e) comme **démissionnaire d'office**.

En cas d'empêchement merci de bien vouloir prévenir au plus tôt le secrétariat du CCAS :

CHEVALLET Aurélie
Tél. : 04.76.60.76.52
aurelie.chevallet@eybens.fr
secretariat-ccas@eybens.fr

Merci de votre compréhension

